Image not found or type unknown

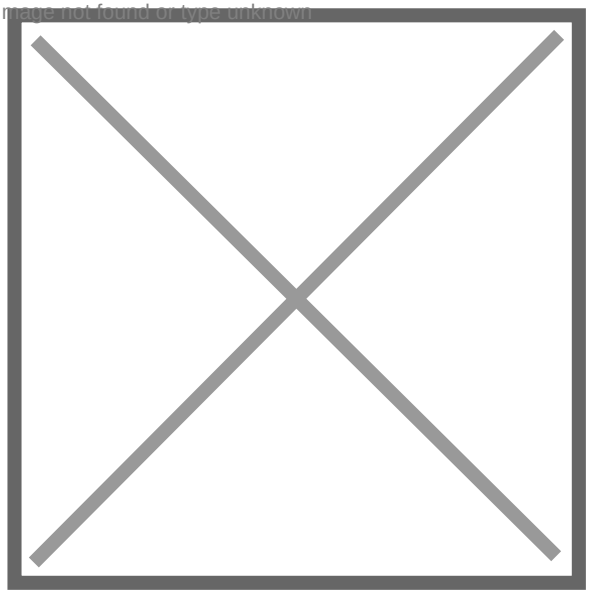

Quel malheur de ses points

Par **ERIC**, le **14/12/2009** à **19:59**

Bonjour,

Ayant perdu 6 points en mai 2007, ai je récupérer même un petit point ? merci de me répondre, cdt.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2009** à **23:06**

Si vous n'avez commis aucune infraction depuis mai 2007 et si vous n'en commettez pas avant mai 2010, vous récupérerez vos 12 points dès mai 2010. Il faut être 3 ans sans infraction.

Par contre, en faisant un stage maintenant, sous réserve que vous n'ayez pas fait un stage dans les 2 ans écoulés, vous récupérerez 4 points d'un coup.

J'ai fait un post-it sur ce sujet et vous le trouverez en en-tête de ce forum de droit routier.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés